



Original : Anglais

OIC/COMCEC-FC-34/2018

**RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI
A LA
34^{ème} SESSION DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
ET COMMERCIALE (COMCEC)**

ANKARA, REPUBLIQUE DE TURQUIE

9-10 MAI 2018

-: TABLES DES MATIERES :-

N°	SUJET	PAGE
I.	Introduction	3
II.	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	3
III.	Emploi et productivité	6
IV.	Commerce Intra-OCI et Investissements	7
V.	Développement du secteur du Tourisme	14
VI.	Coopération dans le domaine du transport	17
VII.	Rôle du Secteur Privé	18
VIII.	Programmes d'Éradication de la Pauvreté	20
IX.	Politique de l'OCI dans le domaine du Développement Infrastructurel et de l'Intégration Régionale	23
X.	Assistance Economique aux Etats Membres et aux Communautés Musulmanes dans les pays non OCI	26
XI.	Conclusions	28
	Annexes	30

I. INTRODUCTION :

1. Le rapport du Secrétaire général présente les actions les plus récentes engagées par le Secrétariat général de l'OCI et par ses institutions compétentes opérant dans le domaine économique, depuis la tenue de la 33^{ème} session de l'Assemblée générale du COMCEC, qui a eu lieu à Istanbul, en République de Turquie, les 20-23 novembre 2017. Ces actions portent sur le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI-2025 et des résolutions pertinentes du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, du COMCEC et des autres organes décisionnels de l'OCI.
2. La période visée par le présent rapport a été marquée par la poursuite des efforts de l'OCI pour : l'élaboration de la Politique globale de l'Organisation dans le domaine du Développement Infrastructurel et de l'Intégration Régionale (IDRIP) et d'un cadre de coopération intra-OCI sur le développement des produits agricoles stratégiques, outre la convocation de deux Conférences ministérielles de l'OCI sur le Tourisme et sur le Travail et l'Emploi. Le rapport met également l'accent sur d'autres activités mises en œuvre, au cours de l'année considérée, en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire ; de promotion du commerce et de l'investissement intra-OCI ; de développement du secteur privé ; de concrétisation des initiatives de l'OCI en faveur de la réduction de la pauvreté et des programmes de développement régional ; et d'assistance économique aux Etats membres démunis de l'OCI, entre autres.
3. Le rapport présente également les activités à mener pour atteindre le nouvel objectif de 25% retenu par l'OCI à l'horizon 2025, y compris la création d'un espace de libre-échange dans la foulée de la mise en œuvre anticipée du Système de préférences commerciales (TPS-OIC). Les autres programmes élaborés et mis en œuvre au cours de l'année sous revue concernent l'industrialisation, la coopération dans le secteur des transports, l'énergie, le tourisme, le travail, l'emploi et la protection sociale, le rôle du secteur privé, l'entrepreneuriat et le développement du secteur financier.

II. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

4. La coopération intra-OCI dans le secteur agricole a toujours été focalisée sur les activités de l'institution spécialisée nouvellement créée, l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, ainsi que sur la mise en œuvre des résultats des conférences ministérielles de l'OCI sur l'Agriculture, le Développement rural et la Sécurité alimentaire, et des programmes dédiés au développement du créneau des produits stratégiques.

a) Organisation islamique pour la sécurité alimentaire

5. Au cours de la période considérée, le Secrétariat général, en collaboration avec le Directeur général de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (IOFS), a continué de déployer des efforts pour faire décoller le Secrétariat de l'IOFS à Astana, au Kazakhstan pour lui permettre de démarrer la mise en œuvre du plan d'action quinquennal de l'IOFS en temps voulu. Heureusement, l'accord de siège entre l'IOFS et le gouvernement du Kazakhstan a pu être signé en marge de la 42^{ème} réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la BID, qui s'est tenue à Djeddah, en Arabie Saoudite, du 14 au 18 mai 2017. En novembre 2017, le Parlement du Kazakhstan a ratifié l'accord de siège, ouvrant la voie au démarrage effectif des activités du Secrétariat de l'IOFS. Au lendemain de l'entrée en vigueur de l'accord de siège, le Secrétariat de l'IOFS a engagé ses opérations, le 1^{er} mars 2018.
6. Parallèlement, l'IOFS a conclu à Djeddah, en Arabie saoudite, le 28 septembre 2017, un mémorandum d'accord entre l'IOFS et l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA). Les objectifs de ce mémorandum d'accord vont de la promotion de la recherche et du développement dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire à la mobilisation des ressources multilatérales pour la mise en œuvre du Plan d'action quinquennal de l'IOFS. Ce dernier comprend, entre autres : la création d'une base de données complète et la réalisation de recherches sur tous les aspects de la sécurité alimentaire ; la création d'un Fonds pour les PME agricoles ; et le développement de programmes régionaux de sécurité alimentaire.
7. En ce qui concerne l'état des signatures et ratifications du Statut de l'IOFS, le Secrétariat général a continué à sensibiliser les Etats membres de l'OCI sur la nécessité d'adhérer à ce Statut. À cet égard, il est encourageant de noter qu'au cours de l'année sous revue, la République du Sénégal a signé le Statut de l'IOFS, tandis que le Bangladesh, le Qatar et les E.A.U. l'ont ratifié, portant ainsi le nombre de pays ayant ratifié le Statut à un total de dix. Avec le dépôt des instruments de ratification du statut de l'IOFS par ces derniers pays, le quorum requis qui est de 10 ratifications pour l'entrée en vigueur définitive du statut au cours de l'année 2018 est désormais atteint. Il convient de mentionner à cet égard que 32 Etats membres de l'OCI ont jusqu'ici signé le Statut de l'IOFS.
8. Malgré l'intérêt croissant que l'adhésion à l'IOFS a suscité parmi les Etats membres de l'OCI depuis sa création, le Secrétariat général voudrait renouveler sa demande aux autres Etats membres de l'OCI pour conclure tous les arrangements nécessaires pour adhérer à leur tour au Statut de l'IOFS dans les meilleurs délais.

(b) Huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole

9. Le Gouvernement de la République de Turquie a gracieusement offert d'accueillir la huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le développement agricole (MCF SAD) à Istanbul, Turquie, en octobre 2018. A cette fin, le Secrétariat général travaille actuellement avec les autorités turques compétentes sur la fixation des dates définitives ainsi que sur la préparation des documents de la Conférence, y compris les dispositions logistiques nécessaires.
10. La 8^{ème} réunion de la MCF SAD devrait faire le point de la mise en œuvre des résolutions des précédentes Conférences, y compris les activités de l'IOFS, et le financement des projets dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI. Elle se penchera également sur le Programme d'Action de l'OCI pour le Développement des Produits Agricoles Stratégiques (blé, riz et manioc), qui présente les principaux objectifs et domaines prioritaires de la coopération intra-OCI. En outre, la 8^{ème} réunion de la MCF SAD nommera les membres du Comité de pilotage de la MCF SAD, qui sera établi par la Conférence aux fins de suivi de la mise en œuvre des résolutions de l'OCI dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

(c) Programme d'action de l'OCI pour le développement des produits agricoles stratégiques

11. Les pays de l'OCI occupent 29% de la superficie des terres agricoles mondiales et 31 d'entre eux qui appartiennent à différentes régions climatiques se classent parmi les 20 premiers producteurs de produits agricoles dans le monde. Ces produits varient des céréales telles que le blé, le riz et le maïs aux produits tropicaux tels que le cacao, le manioc, le café, le caoutchouc et le sucre.
12. La vulnérabilité des pays de l'OCI aux chocs extérieurs, en partie à cause de la dépendance à l'égard de l'exportation de matières premières, est une source d'inquiétude permanente. C'est à cet égard que la 43^{ème} session du CMAE, tenue à Tachkent, en Ouzbékistan en octobre 2016, a appelé à des actions soutenues pour stimuler le commerce intra-OCI à travers des initiatives supplémentaires de promotion du commerce, de financement du commerce et le développement du créneau des produits stratégiques.
13. Conformément à la résolution du CMAE, le Secrétariat général a demandé aux Etats membres de l'OCI de soumettre leurs contributions respectives au Programme proposé de l'OCI pour le développement des produits agricoles stratégiques tels que le blé, le riz et le manioc. Jusqu'à présent, seuls 4 Etats membres de l'OCI ont fourni leurs contributions à cet égard.

14. Le programme proposé, bien qu'il soit encore en phase de développement, présente une vision de l'industrialisation induite par les produits de base. Il cherche à permettre aux pays de l'OCI, qui sont les principaux producteurs de ces produits, entre autres, d'ajouter de la valeur, d'obtenir des prix plus élevés de leurs produits, de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et de promouvoir la valeur ajoutée. En conséquence, le projet de Programme d'action sera soumis à la huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole en Turquie en octobre 2018 pour examen et validation.
15. Au vu de ce qui précède, les Etats membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, sont priés d'envoyer leurs contributions au Programme d'Action de l'OCI pour le Développement des Produits Agricoles Stratégiques.

(d) Financement des projets agricoles par la BID

16. Considérant l'importance cruciale du secteur agricole pour le développement socio-économique des Etats membres de l'OCI, la BID a toujours placé l'agriculture au premier rang de ses préoccupations et a pris diverses initiatives pour promouvoir ce secteur. En conséquence, en 2016, la BID a approuvé 1,1 milliard de dollars pour le secteur agricole contre 535,9 millions de dollars l'année précédente. À la fin de 2016, le portefeuille cumulatif du secteur agricole s'élevait à 6,5 milliards de dollars des EU, avec 305 projets actifs. En termes de répartition régionale, les pays de l'OCI situés en Afrique du Nord ont été les plus grands bénéficiaires, suivis par les pays asiatiques, avec les pays Ouest africains en troisième position en termes de montant de financement.

III. EMPLOI ET PRODUCTIVITE

17. L'objectif global de la coopération intra-OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale est d'améliorer la qualité de la vie, de promouvoir l'emploi productif et de garantir une couverture sociale adéquate pour tous les citoyens des Etats membres à travers la promotion de la compétitivité de la main-d'œuvre, des lieux de travail harmonieux et progressistes, et la garantie d'un emploi décent pour tous. Dans ce contexte, cette partie du rapport mettra en lumière les diverses activités entreprises par l'OCI et ses institutions compétentes ainsi que par certains États membres.
18. Au cours de l'année sous revue, le Secrétariat général s'est focalisé dans la mise en œuvre des résolutions portant sur le Travail, l'Emploi et la Productivité, sur la concrétisation de la matrice d'activités approuvée par le CMAE, suite à la recommandation des conférences sectorielles ministérielles concernées.

(a) 4^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Travail

19. La 4^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Travail, s'est tenu les 21-22 février 2018, au Palais des congrès de Djeddah, en Arabie Saoudite. La 4^{ème} CIMT a examiné les trois cadres légaux pour harmoniser les normes et les pratiques sur les questions de travail entre les Etats membres de l'OCI, à savoir : i) Arrangement de reconnaissance mutuelle des compétences ; ii) Accord bilatéral sur l'échange de main-d'œuvre ; et iii) Stratégie du marché du travail de l'OCI, qui stimuleront davantage les efforts collectifs des Etats membres de l'OCI pour préparer la main-d'œuvre de l'OCI à faire face aux défis de la mondialisation et de la libéralisation du commerce.
20. La 4^{ème} session de la CIMT a également eu droit à une série d'exposés portant sur le Rapport 2017 sur le marché du travail de l'OCI, les activités menées dans le cadre du Réseau de sécurité et de santé au travail de l'OCI (OIC-OSHNET), le Réseau d'emploi public de l'OCI (OIC-PESNET) et le Programme de soutien à l'emploi des jeunes de la BID (YES). En outre, la Conférence a salué l'offre des Emirats Arabes Unis d'accueillir la 5^{ème} CIMT en 2020.

(b) Adhésion au Statut du Centre de Travail de l'OCI

21. Les 43^{ème} et 44^{ème} sessions du CMAE ont appelé les Etats membres de l'OCI à signer et à ratifier le Statut du Centre du travail de l'OCI afin de faciliter son opérationnalisation en temps opportun. À cet égard, il convient de mentionner que pendant la période considérée, la République de Turquie et la République d'Azerbaïdjan ont signé le Statut du Centre du travail de l'OCI.
22. Compte tenu de ce qui précède, il convient de noter que le Statut du Centre du travail de l'OCI prévoit qu'il sera appliqué provisoirement dès sa signature par au moins dix Etats membres de l'OCI et définitivement entrer en vigueur lorsque dix Etats membres auront déposé leurs instruments de ratification.
23. Dans ce contexte, le Secrétariat général renouvelle par la présente sa demande aux autres États membres de l'OCI pour compléter toutes les dispositions nécessaires pour adhérer au Statut du Centre du travail de l'OCI dans les meilleurs délais.

IV. COMMERCE INTRA-OCI ET INVESTISSEMENTS

24. Les activités commerciales intra-OCI comportent des actions de coopération et des interventions dans les domaines de la promotion, du financement et de la facilitation du commerce, et des assurances des crédits à l'exportation. Les autres domaines d'activité comprennent le développement du secteur halal, la promotion des investissements et la coopération Sud-Sud de l'OCI, y compris les résultats des diverses consultations et la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

(a) Perspectives récentes du commerce intra-OCI

25. Selon les données du CIDC, le volume des échanges intra-OCI a atteint 556,3 milliards de dollars américains en 2016 contre 694,2 milliards de dollars en 2015, soit une baisse de près de 20%. La part du commerce intra-OCI est passée de 20,3% en 2015 à 18,7% en 2016, ce qui correspond à une baisse de 8%. Cette baisse du commerce intra-OCI a été attribuée, entre autres, à la baisse des prix des matières premières, à l'appréciation du dollar américain et à l'environnement économique défavorable dans les pays de l'OCI.
26. Les principaux pays impliqués dans le commerce intra-OCI en 2016 étaient : les Emirats Arabes Unis, la Turquie, l'Arabie Saoudite, la Malaisie, l'Indonésie, l'Iran, l'Égypte, Oman, le Pakistan et le Qatar. Ces pays représentaient 72,4% du commerce intra-OCI pour un total de 403 milliards de dollars américains.
27. En 2016, environ 26 pays ont atteint l'objectif des 25% du commerce intra-OCI, défini dans le Programme d'action OCI-2025. Ces pays sont : le Soudan, l'Afghanistan, le Yémen, la Gambie, la Somalie, la Syrie, Oman, le Togo, le Tadjikistan, Djibouti, la Jordanie, le Bénin, le Bahreïn, l'Égypte, le Liban, le Sénégal, le Mali, la Sierra Leone, les Emirats Arabes Unis, le Pakistan, le Kirghizistan, le Niger, l'Iran, les Comores, la Côte d'Ivoire et l'Ouzbékistan.
28. En ce qui concerne le volume des échanges internationaux des pays de l'OCI en tant que groupe, la part de ces pays est passée de 3,4 trillions de dollars américains en 2015 à 3 trillions de dollars américains en 2016, soit une baisse de 12,7%. Cela est dû à la fluctuation des prix des produits de base, à l'existence d'obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce et à l'investissement et à la fragilité de l'économie et du commerce mondiaux. La part des échanges des pays de l'OCI a représenté 9,3% en 2016 contre 10,3% du commerce mondial en 2015, c'est-à-dire une baisse de 10%.

(b) Promotion du commerce

29. Au cours de la période considérée, l'OCI, à travers ses institutions compétentes, a organisé les expositions spécialisées suivantes, visant à promouvoir les échanges commerciaux et à élargir l'accès aux biens et produits des États membres de l'OCI :

- Le Salon de l'économie verte des États membres de l'OCI s'est tenu à Dakar, République du Sénégal, du 26 au 29 octobre 2017. Cet événement a servi de plateforme aux entreprises et aux parties prenantes pour promouvoir leurs produits et services, et établir des relations d'affaires et des partenariats entre les opérateurs économiques dans les secteurs de l'économie verte dans les États membres de l'OCI. La 1^{ère} édition de l'exposition de l'OCI a enregistré la participation des États membres de l'OCI suivants : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Maroc, Sénégal et Emirats Arabes Unis.

- La 5^{ème} Exposition des Produits Halal des Etats membres de l'OCI s'est tenue, à Istanbul, en République de Turquie, du 23 au 25 novembre 2017. Cette exposition a vu la participation d'experts, d'entrepreneurs et d'institutions publiques et privées de 12 Etats membres de l'OCI et d'autres pays non-membres de l'OCI.

- L'édition exceptionnelle de la Foire commerciale des États membres de l'OCI s'est tenue à Koweït-City, État du Koweït, du 6 au 10 février 2018. Conformément à la résolution adoptée par la 44^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), le Ministère du Commerce et de l'Industrie de l'Etat du Koweït et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé une édition exceptionnelle de la Foire commerciale des Etats Membres de l'OCI, à Koweït-City, du 6 au 10 février 2018. La Foire a eu lieu sur une superficie de 7.000 mètres carrés et enregistré la participation d'environ 300 entreprises de différents secteurs (Agroalimentaire, Ameublement, Artisanat, Innovation, Produits halals et Cosmétiques, Bâtiment) et 3.000 hommes d'affaires de 24 États membres de l'OCI, à la recherche d'opportunités d'affaires et de partenariat.

c) Financement du commerce et assurance des crédits à l'exportation

30. L'augmentation constante des interventions de financement du commerce de la part des organes concernés de l'OCI a grandement contribué à stimuler la productivité et la croissance parmi les entreprises bénéficiaires des Etats membres de l'OCI. La principale préoccupation est de mettre en place une modalité assez solide pour assurer l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) au financement du commerce, en particulier dans les différentes sous-régions de l'Organisation.
31. En 2017, la SIFC a approuvé 51 projets pour 20 pays. Sur ces approbations totales, 31% concernaient les pays les moins avancés et 56% la facilitation du commerce entre les États membres. Les approbations et les décaissements de financement du commerce extérieur de la SIFC ont atteint respectivement 4,8 milliards de dollars des EU et 3,2 milliards de dollars. La répartition des approbations par région était la suivante : Asie 2,4 milliards de dollars américains (50% du total des approbations), 1,6 milliard de dollars américains (33% du total des approbations) et 826 millions de dollars américains pour l'Afrique subsaharienne (17% du total des approbations).
32. En ce qui concerne la distribution sectorielle en 2017, le financement de l'énergie représentait 69% du total des approbations, soit 3,3 milliards de dollars américains. La majeure partie du financement lié à l'énergie est allée aux pays de la région Asie et de la région MENA, suivis des pays d'Afrique subsaharienne. Les approbations de la SIFC dans le secteur de l'agriculture se sont chiffrées à 374 millions de dollars américains. L'essentiel du financement a consisté à soutenir des produits d'exportation clés, tels que le coton, l'arachide, le blé et le sucre. L'agriculture représente la plus grande part du portefeuille SIFC de financement du commerce pour l'Afrique subsaharienne.

33. En 2017, la SIFC a continué de déployer des efforts pour la mise en œuvre de ses programmes phares de développement commercial, notamment l'Initiative d'aide au commerce pour les États arabes (AFTIAS), parachevée le 31 décembre 2017. À cet égard, une évaluation indépendante du programme AFTIAS est prévue pour l'année prochaine. La SIFC a également mené d'autres initiatives de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et du marketing international, tels que la formation et l'emploi des jeunes dans le commerce international en Égypte et le programme de renforcement des capacités commerciales et d'accès aux marchés au Sénégal.
34. En outre, la SIFC, en coopération avec le Groupe de coordination, a conçu un programme visant à accroître le volume des échanges commerciaux entre les régions arabe et africaine, sous le nom de « Programme de passerelle commerciale arabo-africaine (AATB). » Ce programme a permis d'arrêter un plan d'action triennal qui comprend une série d'activités et de projets dans les pays arabes et africains pour mettre en évidence les opportunités commerciales et d'augmentation des échanges commerciaux entre les deux régions. Le Forum de lancement du Programme de passerelle commerciale arabo-africaine a été organisé à Rabat, Royaume du Maroc, les 22 et 23 février 2017.
35. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme AATB, un B2B sur les produits pharmaceutiques a été organisé à Abidjan, Côte d'Ivoire, les 2 et 3 novembre 2017, avec la participation de plus de 70 entreprises et entités africaines et arabes. La valeur totale des accords négociés a été estimée à 80 millions de dollars américains. De même, dans le cadre de l'AATB, un forum sur le « Financement du commerce arabo-africain » a été organisé à Dubaï (Émirats arabes unis), le 21 décembre 2017.
36. Pour sa part, la SIACE a enregistré une croissance solide de ses activités d'assurance. Au cours de l'année 2017, le chiffre d'affaires global assuré par la SIACE a dépassé 7 milliards de dollars américains et la prime brute s'est élevée à 38 millions de dollars américains. Le plan d'affaires triennal de la Société prévoit que d'ici 2020, la SIACE et ses partenaires stratégiques franchiront la barre des 10 milliards de dollars d'affaires assurées, générant une prime de plus de 53 millions de dollars américains.
37. La SIACE a réussi à maintenir un portefeuille de grande qualité pour soutenir sa notation de crédit Aa3, sachant qu'un élément clé de l'évaluation de notation de crédit de Moody's par rapport à la SIACE est l'examen et le suivi de la qualité des actifs et des risques dans le portefeuille d'investissement.

d) Facilitation du commerce

38. Le Secrétariat général a continué de sensibiliser les États membres à la nécessité de donner effet aux divers instruments commerciaux multilatéraux de l'OCI en vigueur. Bien que le Comité de négociations commerciales (CTN) sur le TPS-OIC n'ait pu se réunir pendant la période couverte par le présent rapport, l'état des

signatures et ratifications des accords économiques de l'OCI, y compris le TPS-OIC, se trouve annexé au présent rapport (*Annexe-I*).

39. Les 14 Etats membres de l'OCI suivants : Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Koweït, Maroc, Oman, Qatar, Turquie, Malaisie, Syrie, Bangladesh, Iran, Pakistan et Jordanie ont envoyé au Secrétariat du CNC la Liste des Produits à concessions tarifaires dans le cadre du TPS/OIC. En outre, le Pakistan, le Bangladesh, la Jordanie, le Maroc et la Turquie ont notifié au Secrétariat du CNC leurs mesures internes à prendre pour la mise en œuvre des règles d'origine du TPS/OIC.
40. Le Secrétariat du CNC a demandé aux Etats membres concernés de l'informer de leurs mesures internes pertinentes à prendre pour la mise en œuvre des règles d'origine du TPS-OIC dans les meilleurs délais. Le Comité s'est félicité de la soumission de listes de concessions actualisées au Secrétariat du CNC par la Turquie, la Malaisie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie et l'Iran.
41. C'est donc le lieu de renouveler l'invitation aux Etats membres, qui n'ont pas encore achevé les processus de signature et de ratification des accords économiques de l'OCI, pour s'efforcer de le faire dans les meilleurs délais. Dans le même ordre d'idées, les Etats membres qui ont signé et ratifié le TPS-OIC peuvent souhaiter transmettre les documents requis, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions du CMAE et du COMCEC. Cela comprend la présentation de leurs tranches annuelles spécifiques de réduction ainsi que la liste des produits (listes de concessions), l'échantillon de certificats et l'empreinte spécimen des timbres utilisés par leurs douanes et aussi le parachèvement des mesures législatives et administratives internes.

e) 3^{ème} Forum des Organes de Promotion du Commerce (OPC)

42. Le CIDC, en collaboration avec « Maroc Export » et la SIFC, a organisé le troisième Forum des Organes de Promotion du Commerce (OPC) des Etats membres de l'OCI à Casablanca, Maroc, du 11 au 12 octobre 2017. Les représentants des organes de promotion du commerce de 26 États membres ont participé à ce forum. Le Forum a adopté le Rapport et la Déclaration de Casablanca, qui portent sur la promotion du commerce, la facilitation du commerce, l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le but de promouvoir les échanges intra-OCI. Le Forum a confié au CIDC la charge du secrétariat du Réseau mondial des organes de promotion du commerce de l'OCI.

f) Modalité de guichet unique

43. Le 2^{ème} Forum des Organismes de Promotion du Commerce a accepté de mener une enquête sur les modalités de Guichet Unique National existant dans les Etats membres de l'OCI, la faisabilité de l'introduction de guichets uniques régionaux

basés sur l'interopérabilité et l'identification des meilleures pratiques liées à l'organisation de foires commerciales, d'expositions et de forums de l'investissement dans les États membres de l'OCI. À cet égard, le Secrétariat général a demandé aux États membres, le 22 mai 2017, de lui fournir des détails sur leur modalité de guichet unique national, y compris leurs activités actuelles afin de concevoir un système de guichet unique interopérable entre les États membres de l'OCI. À ce jour, le Royaume hachémite de Jordanie et le Sultanat d'Oman ont soumis des données sur leurs systèmes de guichet unique.

g) Promotion des investissements

44. La promotion du commerce et de l'investissement est toujours restée au centre de la coopération socio-économique intra-OCI. La nécessité de mobiliser les ressources économiques et les potentialités des États membres de l'OCI et de créer un climat favorable aux investissements dans ces pays a conduit à l'adoption d'importants accords multilatéraux dans ce domaine. Dans ce but, de nombreux États membres de l'OCI ont créé des agences nationales de promotion de l'investissement (API) pour augmenter le flux des ressources d'investissement dans leurs économies. À l'échelle de l'OCI, le Forum des Agences de Promotion des Investissements (API) des États membres de l'OCI, organisé à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite, du 22 au 26 mai 2016, avait pour but de réfléchir à la possibilité de créer un mécanisme de rapprochement de renforcement de la coopération et de la coordination entre les agences de promotion des investissements des États membres de l'OCI.
45. Ledit Forum a recommandé d'élaborer une base de données sur l'investissement dans les États membres de l'OCI et des programmes de partage de l'expérience à mettre en œuvre par le biais d'un réseau efficace entre les API nationales. À cet égard, le Secrétariat général a demandé à tous les États membres de lui fournir les données de leurs API, y compris leurs activités actuelles, pour lui permettre de concevoir un modèle de renforcement des capacités et d'échange de bonnes pratiques entre les API des États membres. Jusqu'à présent, la République populaire du Bangladesh, l'État du Koweït, la République islamique du Pakistan, l'État de Palestine et la République de Turquie ont soumis leurs contributions. Selon ces réactions, les API jouent effectivement un rôle important dans la promotion des investissements, la facilitation de l'investissement et les réformes politiques requises pour formuler et mettre à jour des politiques favorables à l'entrepreneuriat et à la mise à niveau de la réglementation. Les API permettent également de mettre en place un cadre juridique propice aux accords sur l'investissement, la législation et les règlements, ainsi qu'à la création de zones économiques spéciales, la fourniture d'informations et de données sur chaque nouveau développement en termes d'opportunités d'investissement, les coûts à encourir et les schémas de financement, les informations commerciales générales et personnalisées. Les API jouent aussi un rôle régulateur dans certains pays en réceptionnant et en approuvant les demandes de licences d'investissement, et en accordant des incitations conformément aux

critères transparents définis dans les dispositions de la loi portant création de ces organismes, et en coopération avec les autorités compétentes.

46. La Réunion d'experts de haut niveau de l'OCI sur : « Les obstacles à l'investissement en Afrique : défis et opportunités », s'est tenue, les 24-25 janvier 2018, à Casablanca, au Royaume du Maroc. La réunion a été organisée par le CIDC en partenariat avec la Division de l'Investissement et des Entreprises de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). Les principaux objectifs de cette réunion consistaient en le partage des perspectives internationales, régionales et nationales sur les principaux obstacles, la proposition des meilleures solutions pour l'investissement en Afrique, d'une part, et la préparation du projet de Déclaration de la Conférence et du projet de lignes directrices pour l'investissement de l'OCI, devant être présentés pour examen à la Conférence sur l'investissement en Afrique, prévue à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, en 2018. Le Secrétariat général a transmis ces deux documents aux États membres afin de recueillir leurs contributions.
47. Les principales recommandations suivantes ont été adoptées par ladite Réunion en vue de transcender les obstacles à l'investissement en Afrique :
- i. Encourager les États membres de l'OCI à adhérer au processus de ratification de l'Accord pour la Promotion, la Protection et la Garantie des investissements entre les États membres de l'OCI et à le parachever ;
 - ii. Créer un organe de règlement des différends de l'OCI, conformément à l'Article 17 de l'Accord de l'OCI en matière d'investissement ;
 - iii. Mettre en place un mécanisme conjoint entre le Secrétariat général de l'OCI et la Banque islamique de développement et tous les partenaires concernés, pour superviser la mise en œuvre et l'actualisation de l'accord ;
 - iv. Créer un portail de l'OCI et une base de données sur l'investissement direct étranger ;
 - v. Créer des agences de promotion de l'investissement (Sous la forme de guichet unique) ;
 - vi. Réviser les régimes nationaux des accords internationaux d'investissement (AII) et œuvrer à être des partenaires actifs dans le débat en cours sur les AII, aux niveaux régional et international.

h) Développement du Secteur Halal

48. Le *World Halal Summit* (WHS) s'est tenu du 23 au 25 novembre 2017 avec la participation des organismes de normalisation, d'accréditation, de certification et du secteur privé de 45 États membres de l'OCI ainsi que de 27 pays non membres. Le Sommet du Halal a été organisé par la République de Turquie en coopération avec l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI).

49. Le but du Sommet était de présenter les activités dans le secteur du Halal et de développer des partenariats avec des organisations publiques et privées ainsi qu'avec des ONG à l'intérieur et à l'extérieur de l'OCI. Dans le cadre de cinq séances de travail, les participants ont discuté des divers aspects de la production halal, de la normalisation, de la juridiction islamique, des expériences nationales, de l'accréditation et de la certification et du rôle de l'INMPI et de l'Académie islamique internationale du *Fiqh*. Les intervenants ont mis l'accent sur les possibilités suivantes de développer davantage l'industrie halal, y compris, entre autres : (a) des campagnes de promotion mondiales afin d'accroître la sensibilisation au halal ; (b) les modalités d'augmentation de la part de marché du Halal ; (c) une recherche scientifique plus ciblée sur les avantages des aliments halal ; (d) fourniture de données de marché précises et bien documentées ; et (e) soutien aux projets innovants dans l'industrie du halal.

V. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME

50. La 44^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), a salué la célébration du Prix de la Ville du Tourisme, et a encouragé les Etats membres de l'OCI à participer activement aux programmes commémoratifs à entreprendre dans leurs pays respectifs. Tout en exhortant tous les États membres à organiser des événements annuels sur le tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OCI, le CMAE a encouragé les entités du secteur privé des États membres à promouvoir le tourisme intra-OCI en participant activement à la troisième foire du tourisme de l'OCI, prévue au Caire, Égypte, en 2018.

(a) Commémoration d'Al-Madinah Al-Mounawarah en tant que lauréate du Prix de la ville du tourisme de l'OCI 2017

51. Conformément à la 9^{ème} Résolution de la CIMT, le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a organisé la cérémonie de lancement d'Al-Madinah Al-Mounawarah en tant que ville de tourisme de l'OCI 2017, à Al-Madinah, le 18 février 2017. La cérémonie a été rehaussée de la présence de Son Altesse Royale le Prince Sultan Bin Salman Bin Abdulaziz Al-Saoud, président de la Commission saoudienne du tourisme et du patrimoine national. Son Altesse Royale le Prince Faisal Bin Salman Bin Abdulaziz, Gouverneur d'Al-Madinah a également assisté à la cérémonie. Étaient également présents le Ministre du Tourisme du Soudan, ainsi que les Ambassadeurs et Représentants Permanents des Etats membres de l'OCI, parmi de nombreux autres dignitaires et notables.

52. L'auditoire a pu suivre à cette occasion le discours de Son Excellence le Dr. Yousef Al-Othaimen, Secrétaire général de l'OCI, dans lequel il a félicité le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Gouvernement et le peuple du Royaume d'Arabie saoudite pour le prix décerné à la ville d'Al-Madinah et a exprimé son espoir que les

différents programmes et activités prévus pour la célébration de l'événement en 2017 renforceront le potentiel d'Al-Madinah Al-Mounawarah en tant que centre régional pour le patrimoine et l'écotourisme, compte tenu de ses attraits écologiques particuliers, des sites historiques et des opportunités de safari dans le désert, entre autres.

53. En plus des impressionnantes danses chorégraphiques et des expositions historiques sur la ville antique d'Al-Madinah, les autorités ont dévoilé plusieurs autres programmes et activités prévus pour la célébration du prix au cours de l'année. Ceux-ci comprennent : les festivals du tourisme et du patrimoine d'Al-Madinah, le programme du village d'Al Ansar pour la jeunesse et les sports, le festival d'Al Madinah, le programme interactif de divertissement familial, les origines de la culture et de la technologie. Les autres programmes et activités incluent : la Galerie d'art d'Al Madinah, un concours de chorale, une exposition d'artisanat féminin et des programmes d'étudiants par les universités d'Al-Madinah et de Taibah aussi bien que des expositions culturelles dédiées aux femmes.
54. La Commission saoudienne du tourisme et du patrimoine national a créé un site Web sur Al-Madinah, en tant que ville du tourisme de l'OCI : (<http://madinah2017.com/?lang=en>), sur lequel sont postées toutes les activités commémoratives programmées au cours de l'année.

(b) 10^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme

55. La 10^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme s'est tenue à Dhaka, République Populaire du Bangladesh, du 5 au 7 février 2018. La Conférence a adopté la Déclaration de Dhaka et la Résolution sur le Développement du Tourisme dans les Etats membres de l'OCI. La conférence a sélectionné deux villes lauréates du Prix de la ville du tourisme de l'OCI pour 2019 et 2020, à savoir Dhaka (Bangladesh) et Gabala (Azerbaïdjan), respectivement. La 10^{ème} CIMT a également passé en revue la feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique et l'étude sur l'image de marque du tourisme islamique sur le marché mondial.

(c) Feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI

56. La « Feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les Etats membres de l'OCI », qui a été adoptée lors de la 10^{ème} CIMT, propose une approche systématique pour promouvoir la coopération entre les Etats membres dans ce domaine et quantifie les ressources nécessaires pour les changements anticipés. Elle définit une ligne directrice pour le développement futur du tourisme islamique dans les Etats membres de l'OCI via les normes du tourisme islamique et les projets de contrôle de qualité en matière de gestion, d'opérations et de mise en œuvre.

57. La feuille de route stratégique pose également un jalon pour la coopération entre les États membres de l'OCI, les institutions de l'OCI et les organisations internationales compétentes dans le domaine du tourisme islamique. Le document identifie cinq domaines thématiques spécifiques de coopération dans le domaine du tourisme islamique : données et suivi, élaboration de politiques et de réglementations, marketing et promotion, développement de la destination et de l'industrie, et renforcement des capacités afin d'améliorer la coopération intra-OCI ainsi que pour la mise à niveau de l'écosystème du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI.

(d) Étude sur l'image de marque du tourisme islamique sur le marché mondial

58. Une étude sur l'image de marque du tourisme islamique sur le marché mondial a été préparée par le CIDC et partagée avec les États membres, qui ont déjà fourni leurs contributions respectives. L'étude commence par l'analyse du concept de tourisme convivial et pro-musulman (MFT) et de ses différentes composantes. Elle évoque les opportunités et les défis du développement et du marketing MFT.

59. Cette nouvelle tendance rapide de la demande pour les produits Halal est due aux changements dans les conditions sociales et économiques des pays à prédominance musulmane, ce qui nécessite un Marketing Islamique et un Branding pour réguler les opérations de tous les acteurs du marché du tourisme islamique. Il y a plusieurs autres recommandations dans l'étude concernant les domaines couvrant directement le MFT. Leur mise en œuvre permettra également aux États membres de l'OCI de mieux se positionner sur le marché du MFT et d'obtenir une plus grande part des arrivées de visiteurs musulmans.

(e) Label d'Excellence de l'OCI pour l'Artisanat

60. Conformément au Mécanisme et aux Critères du Prix du Label d'Excellence de l'OCI pour l'Artisanat, l'IRCICA a préparé un programme pour la mise en œuvre du Prix de l'OCI en coordination avec les États membres et avec le Secrétariat Général de l'OCI. Ce prix vise à stimuler l'innovation en encourageant les artisans à faire preuve de plus de créativité, tout en attirant l'attention des artisans sur leur rôle important dans la préservation de l'artisanat et du patrimoine.

61. Dans l'esprit du Prix de l'OCI, l'IRCICA et l'Université des arts islamiques de Tabriz ont organisé conjointement le Prix international de Tabriz pour l'innovation et la créativité dans l'artisanat, d'une valeur totale de 80.000 dollars américains. Les lauréats du prix ont été répartis en dix catégories parmi les participants au Festival International des Arts, de l'Artisanat et de la Créativité de Tabriz, qui s'est déroulé à Tabriz, en Iran, du 4 au 12 mai 2017. Des artisans des États membres de l'OCI et de pays non membres ont participé au Festival (31 pays). Les membres du jury ont évalué et examiné les caractéristiques suivantes des produits artisanaux présentés : excellence, conception et inventivité en technique traditionnelle. Lors du processus

d'évaluation des travaux soumis, le jury a pris en compte toutes les caractéristiques techniques de chaque produit et une attention particulière a été accordée aux produits conformes aux termes et conditions du prix.

VI. COOPERATION DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT

62. La promotion de la connectivité des transports entre les États membres de l'OCI est devenue l'une des principales priorités de développement pour l'Organisation et ses États membres. Cette partie du rapport résume les développements récents et les activités planifiées de l'OCI dans ce secteur important.

(a) Deuxième Conférence des Ministres du Transport de l'OCI

63. Comme annoncé à la 33ème session du COMCEC, le gouvernement de la République du Soudan a gracieusement offert d'accueillir la deuxième conférence des ministres du transport de l'OCI à Khartoum, au Soudan, du 17 au 19 décembre 2017. Cependant, cette deuxième conférence des ministres du transport de l'OCI a été reportée en raison de difficultés logistiques imprévues.

64. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat général travaille actuellement avec les autorités compétentes du Soudan au rééchelonnement de la date de cette Conférence. Il est prévu que la Conférence évaluera la mise en œuvre des résolutions de l'OCI sur le transport et fera le point des progrès accomplis dans l'exécution du projet de chemin de fer de l'OCI Dakar-Port Soudan. La Conférence sera briefée sur les progrès réalisés dans l'exécution des corridors de transport transfrontaliers tels que: a) le projet de chemin de fer Kazakhstan-Turkménistan-Iran; et (b) le corridor routier transsaharien. Plus important encore, la Conférence examinera et validera les actions envisagées par l'OIC-IDRIP dans le secteur du transport.

65. Les actions envisagées par l'OIC-IDRIP dans le secteur du transport incluront la conception et la formalisation des réseaux de transport multimodal de l'OCI, y compris le Projet ferroviaire Dakar-Port Soudan. Il s'agira également d'établir des réseaux régionaux et des corridors de transport routier intégrés, sûrs et efficaces, conformément aux normes internationales pour la promotion du commerce et du tourisme au sein de l'OCI.

66. En outre, la Conférence aura droit à un briefing sur les activités et les défis de l'OISA et se prononcera sur les modalités permettant de renforcer le rôle de celle-ci dans la réalisation du programme de l'OCI sur la coopération dans le secteur de la navigation maritime.

b) Financement des projets du secteur du transport par la BID

67. La BID continue de se concentrer sur les réseaux de transport régionaux qui facilitent l'intégration des États membres de l'OCI au sein de l'économie régionale et mondiale. En 2016, la BID a approuvé 1,4 milliard de dollars pour le financement de neuf projets dans le secteur des transports dans 11 États membres de l'OCI. Sur ce total, 51% sont allés au secteur ferroviaire, 38% au secteur routier et 11% aux projets de transport urbain, les pays d'Afrique subsaharienne (principalement pour les routes) recevant 49% du financement, suivis des pays de l'OCI situés en Asie centrale (43%) et de la zone MENA (8%).

VII. ROLE DU SECTEUR PRIVE

68. La croissance du secteur privé est largement reconnue comme étant un élément essentiel de la promotion du développement socioéconomique et de la création de débouchés économiques dans une société donnée. Conscientes de cela, les différentes sessions du CMAE ont appelé les États membres à intégrer le rôle du secteur privé dans leur processus de développement socio-économique et de la coopération au sein de l'OCI. En conséquence, cette partie de rapport résumera les activités des institutions compétentes de l'OCI dans ce domaine.

(a) 25^{ème} Conseil d'administration et 33^{ème} Assemblée générale de la CICIA

69. Le 25^e Conseil d'administration (CA) et la 33^{ème} Assemblée générale de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA) se sont tenus à Mascate, Sultanat d'Oman, les 11 et 12 avril 2017. L'Assemblée générale a adopté le plan d'activités de la Chambre pour l'année 2017. Les principales activités prévues de la CICIA pour 2017 comprenaient: le Forum de l'OCI sur les investisseurs publics-privés dans le domaine du tourisme; la création d'un portail du tourisme islamique ; un Atelier sur le développement des infrastructures clés pour la croissance rurale; des Ateliers spécialisés sur le développement du leadership d'entreprise et de l'entrepreneuriat; un Forum des chambres de commerce; et un Atelier sur le développement des PME dans les pays de l'OCI.

70. L'Assemblée générale a élu Cheikh Saleh Kamel, Président de la CICIA, pour un nouveau mandat (2017-2021). La réunion a également reconduit tous les membres du Conseil d'administration (à l'exception de la Fédération des chambres de commerce irakiennes) pour un nouveau mandat. , y compris les nouveaux candidats d'Indonésie, de Malaisie et du Mali. L'Assemblée Générale a approuvé deux études présentées par l'Union des Chambres et des Bourses de marchandises turques (TOBB) et la CICIA, à savoir : «Étude de terrain sur les expériences de Konya, République de Turquie»; et "L'industrie textile dans le monde islamique", respectivement.

(b) Création du Centre d'arbitrage de l'OCI

71. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de l'OCI pour la protection, la promotion et la garantie des investissements entre les Etats membres, la CICIA et l'Union des Chambres et des Bourses de marchandises turques (TOBB) travaillent actuellement à la création du Centre d'arbitrage de l'OCI, qui aura le statut d'organisation affiliée à la CICIA. L'étude initiale a été préparée par TOBB et une série de réunions du groupe de travail sera organisée en 2018 pour finaliser les préparatifs techniques pour la mise en place dudit centre.
72. Parallèlement, le Secrétariat général de l'OCI et le Centre international islamique pour la réconciliation et l'arbitrage (IICRA) ont signé un mémorandum d'accord à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, le 20 mars 2017. Le protocole d'accord vise à établir un partenariat entre deux parties sur les différends commerciaux et d'investissement, l'échange d'expertise, les consultations et informations et l'organisation de colloques, de conférences et de programmes de formation spécialisés.

(c) Programme de formation sur le développement de l'entrepreneuriat

73. De même, la CICIA a organisé un programme de formation sur le développement de l'entrepreneuriat pour les Etats membres de l'OCI à Sharjah, EAU, du 7 au 9 août 2017. Le programme était organisé en collaboration avec le Fonds fiduciaire Perez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud (PGTF) et la Chambre de commerce et d'industrie de Sharjah. L'objectif du programme de formation était de sensibiliser les entrepreneurs à l'utilisation de la technologie pour promouvoir leur entreprise, créer des opportunités de travail indépendant et fournir des emplois. 24 participants de 19 Etats membres de l'OCI ont bénéficié de ce programme de formation.

d) Activités de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

74. La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), membre du Groupe de la Banque islamique de développement (BID), dispose actuellement d'un capital autorisé de 4 milliards de dollars et compte 53 États membres et 5 institutions financières publiques. Le mandat de la SID est de soutenir le développement économique des Etats membres de l'OCI en fournissant des financements aux projets du secteur privé conformément aux principes de la Charia.
75. Depuis sa création et jusqu'au troisième trimestre de 2017, les approbations brutes de la SID se sont élevées à 5,6 milliards de dollars des EU, pour plus de 380 projets. En termes de décaissement, le décaissement total SID a représenté 2,6 milliards de dollars d'investissements. Au niveau sectoriel, les approbations cumulatives de la SID se répartissaient sur un certain nombre de secteurs, allant du secteur financier aux infrastructures, en passant par l'agriculture, le pétrole et le gaz et le secteur manufacturier. En tant que secteur prioritaire, le secteur financier (y compris les

fonds) s'est adjugé la part du lion avec 54,5% des approbations brutes depuis sa création. Le secteur industriel et minier occupe la deuxième place par ordre d'importance (20,9%), avec un montant brut approuvé de 1,18 milliard de dollars américains. Viennent ensuite l'immobilier, la santé et autres services sociaux, l'énergie, l'information et la communication, l'agriculture et les transports, représentant 24,6% du total des approbations.

76. En ce qui concerne la répartition géographique, les opérations d'investissement SID ont couvert plus de 50 États membres. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) représente la plus grande partie des approbations cumulatives de la SID, représentant 34,2% des approbations brutes. Les régions d'Europe et d'Asie centrale (22,6%), d'Asie-Pacifique (13,2%) et d'Afrique subsaharienne (15,1%) suivent. La part des projets régionaux / mondiaux couvrant plusieurs pays était de 14,9% des approbations brutes.
77. Selon la résolution de son Assemblée générale, le capital autorisé de la SID a été augmenté de 2 milliards de dollars américains à 4 milliards de dollars américains et le capital disponible à la souscription porté de 1 milliard à 2 milliards de dollars américains. Jusqu'à présent, la SID a reçu un fort soutien de la part de ses actionnaires pour la 2e augmentation générale de son capital. À la fin de novembre 2017, sur un montant de 1 milliard de dollars US disponible à la souscription, 866,42 millions de dollars en parts d'actions ont été souscrits par 37 actionnaires de la Société. Du côté des paiements, et à la fin de novembre 2017, la SID avait reçu les premiers acomptes provisionnels de 20 actionnaires différents pour un montant total de 146,25 millions de dollars US.

VIII. PROGRAMMES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

78. La forte incidence de la pauvreté dans les États membres de l'OCI a fait des programmes d'atténuation de la pauvreté une option politique importante au fil des ans. En conséquence, les programmes d'allégement de la pauvreté de l'OCI tels que le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) et le Programme Spécial pour l'Asie Centrale (SPCA) visent à améliorer le niveau de vie de la population, en particulier les groupes vulnérables. Cette partie du rapport mettra en évidence les derniers développements en ce qui concerne les opérations du FSID et de l'exécution du SPCA.

(a) Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID)

79. La 44^{ème} session du CMAE a appelé les États Membres de l'OCI à honorer leurs promesses respectives au Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), et à prendre des engagements supplémentaires sur une base volontaire, incluant l'allocation de Waqfs en faveur du FSID pour couvrir le capital cible dudit fonds, soit 10 milliards de dollars américains.

80. Au 30 septembre 2017, le montant des contributions au capital promis au FSID s'élevait à 2,7 milliards de dollars des EU, émanant de 49 États membres (1,7 milliard de dollars) et de la BID (1 milliard de dollars EU). Ce qui représente 27% du capital cible approuvé qui est de 10 milliards de dollars américains. En outre, de nouveaux engagements s'élevant à 24,1 millions de dollars des EU ont été contractés par 4 pays de l'OCI en 2017, à savoir: le Soudan (21,1 millions de dollars); le Togo (1 million de dollars), le Brunei Darussalam (1 million de dollars) et les Maldives (1 million de dollars).
81. Le montant total des contributions versées a atteint 2,58 milliards de dollars des EU, dont 1 milliard de dollars versé par la BID et 1,58 milliard de dollars par les États membres. Sur les 49 États membres de l'OCI, 28 ont entièrement honoré leurs engagements, 10 en partie, et 11 ne l'ont pas encore fait.
82. En ce qui concerne les opérations, le FSID a continué à approuver des projets dans le cadre de ses programmes tels que le Programme de soutien au micro-financement (PSFM), le Programme d'alphabétisation professionnelle (VOILP), le Programme de Villages durables, le programme Save the Mother, et le Programme d'énergie renouvelable pour les pauvres. À cette fin, en 2017, le FSID a approuvé 165 millions de dollars pour le financement de 11 projets dans un certain nombre d'États membres de l'OCI.
83. De manière cumulative, le FSID, depuis sa création en 2007, a approuvé un total d'US \$ 668 millions pour le financement de 123 projets dans 33 États membres de l'OCI. Les principaux secteurs d'intérêt ont été : (i) l'agriculture (38%); (ii) l'éducation (23%); (iii) la santé (13%); et (iv) les finances (13%). Les pays les moins avancés (PMA) de l'OCI ont été les principaux bénéficiaires, recevant plus de 80% du financement du Fonds.
84. Conformément aux résolutions pertinentes du CMAE, le Secrétariat général a sensibilisé les États membres à la nécessité de faire des contributions en nature au FSID en lui allouant des biens fonciers en Waqf et en mobilisant des contributions auprès des personnes fortunées et des philanthropes des États membres de l'OCI.
85. Par la suite, le Bénin et le Burkina Faso ont attribué des parcelles de terrain au FSID dans le cadre du programme Waqf. En outre, plusieurs pays ont déjà exprimé leur intérêt à engager des terres à cette fin, notamment : la Jordanie, l'Azerbaïdjan, le Cameroun, les Maldives et le Soudan.

(b) Programme spécial pour l'Asie centrale

86. Comme annoncé lors de la 44ème session du CMAE, le lancement officiel du SPCA s'est tenu à Jakarta, en Indonésie, le 17 mai 2016, lors de la 41ème réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la BID. Pour sa part, la 43ème session du CMAE, qui

s'est tenue à Tachkent, en Ouzbékistan, les 18 et 19 octobre 2016, a approuvé la SPCA et appelé à sa mise en œuvre rapide.

87. La SPCA, qui vise à soutenir les efforts de coopération des États membres de l'OCI en Asie centrale, et qui a été élaborée dans le cadre du Plan d'action de l'OCI pour la coopération avec l'Asie centrale (PACCA), couvre six pays de l'OCI, à savoir l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Ce programme, doté d'un financement total de 6 milliards de dollars des EU, comprend quatre domaines prioritaires, à savoir : le commerce ; l'énergie ; le transport et l'agriculture, et sa mise en œuvre s'étalera sur la phase 2016-2020.
88. Dans le cadre de l'exécution du SPCA, en 2017, la BID a reçu 12 propositions de projets d'un montant de 1,04 milliard de dollars. Parmi ces propositions, deux concernent des projets énergétiques visant à exploiter les ressources en gaz et en eau de la région pour produire de l'énergie, tandis que deux autres projets liés au transport contribueront à relier la région avec l'intérieur et avec les pays voisins. Deux projets agricoles soutiendront la production et le commerce de fruits ainsi que le développement d'infrastructures complémentaires dans une zone économique au Tadjikistan, et le processus de normalisation et de certification de la viande halal en République kirghize. Les autres projets comprennent un projet sur la mise à niveau de la connectivité Internet au Turkménistan et un projet de renforcement des capacités des chaînes de valeur du développement, entre autres...

(c) Programme spécial pour le développement de l'Afrique

89. Le PSDA est un programme de financement de 12 milliards de dollars américains lancé en 2008 en vue de donner plus d'élan aux activités socio-économiques en faveur des pauvres. Les priorités sectorielles du PSDA visent à promouvoir la croissance économique et l'intégration régionale. Le PSDA s'articule autour de (i) l'agriculture pour la sécurité alimentaire ; (ii) l'eau et l'assainissement ; (iii) la production et la distribution d'électricité ; (iv) les infrastructures de transport ; (v) l'éducation ; et (vi) l'éradication des principales maladies transmissibles.
90. En novembre 2012, lorsque la phase d'approbation du PSDA a été finalisée, le niveau des engagements de financement du Programme par le Groupe de la BID a atteint 5 milliards de dollars, tandis que ceux des autres partenaires internationaux s'élevaient à 7 milliards de dollars. Dans ce cadre, le financement d'un total de 480 projets a été approuvé en faveur de 22 États membres africains de l'OCI. Si la plupart des projets approuvés sont encore en phase de mise en œuvre, il est à noter qu'à la fin de l'exécution des projets, les résultats suivants, entre autres, auront été atteints : En infrastructure : plus de 2 500 km de routes auront été construites ou améliorées dans 13 États membres, en plus de deux nouveaux aéroports au Sénégal et au Soudan. De même, plus de 900 MW d'électricité auront été produits dans six pays avec un accès accru à plus de 40 000 ménages ; alors que près de 700 km de lignes

électriques verront le jour. En ce qui concerne le développement humain, plus de 325 nouvelles écoles primaires et secondaires et plus de 1000 salles de classe seront construites et équipées. Cela s'ajoutera à la construction et à l'équipement de trois collèges techniques et de huit facultés universitaires ; Plus de 10 nouveaux hôpitaux et plus de 120 cliniques, centres de santé et centres de soins de santé primaires permettant d'augmenter la capacité d'accueil d'environ 1200 patients. En agriculture, plus de 800 000 hectares de terres seront aménagés et cultivés. 10 réserves stratégiques de céréales pour soutenir les programmes de sécurité alimentaire, y compris la construction d'environ 5-6 laboratoires de recherche sur les sols et/ou les semences.

91. La mise en œuvre du PSDA constitue sans nul doute un outil efficace pour soutenir les aspirations de développement des pays africains de l'OCI. Pour ce faire et compte tenu de la nécessité de consolider les succès enregistrés dans l'exécution du PSDA, trois sessions de travail des Gouverneurs de la BID des pays africains se sont , respectivement, tenues en marge des 37ème, 38ème et 39ème du Conseil des gouverneurs de la BID au Soudan en avril 2012, au Tadjikistan en mai 2013 et en Arabie Saoudite en juin 2014, pour conclure sur un soutien unanime à l'élaboration d'un programme qui lui succèdera.

92. Par conséquent, la 13ème Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul, en Turquie les 14-15 Avril 2016, a exprimé sa satisfaction quant à la mise en œuvre du PSDA et a réitéré la nécessité de mettre en œuvre des programmes régionaux de l'OCI s'inscrivant dans le cadre d'une politique globale de développement des infrastructures OCI afin de réaliser la vision d'une communauté économique intégrée de l'OCI.

93. Au vu de ce qui précède, le Secrétariat général, en collaboration avec les institutions pertinentes de l'OCI, travaille actuellement sur l'élaboration de la politique de développement et d'intégration régionale de l'OCI (OIC-IDRIP), qui fournira un cadre général aux programmes économiques régionaux en faveur des États membres de l'OCI d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA). Il est prévu que l'élaboration d'un programme de remplacement au SPDA soit l'une des principales composantes de l'OIC-IDRIP.

IX. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL ET D'INTÉGRATION RÉGIONALE DE L'OCI (OIC-IDRIP)

94. La disponibilité d'infrastructures adéquates d'intérêt régional et la prestation efficiente des services connexes sont considérées comme cruciales pour la réalisation de l'objectif consistant à atteindre un plus grand degré de spécialisation productive et à développer les avantages compétitifs dans la région de l'OCI. À la lumière de ces considérations, le développement des infrastructures et l'intégration régionale sont devenus un facteur clé pour booster la croissance et atteindre des niveaux de

développement plus élevés dans la région concernée. C'est pourquoi les Etats membres de l'OCI doivent développer et mettre en place un cadre qui favorisera la connectivité entre les pays de la région en renforçant l'infrastructure physique, en reliant les canaux de communication et les réseaux de transport et en intégrant les différents types de réseaux d'énergie et de télécommunications.

95. C'est dans ce contexte que la 44^{ème} session de CMAE, tout en prenant note de l'élaboration et de la diffusion aux Etats membres de l'OCI d'un projet de Politique d'Intégration et d'Aménagement Infrastructuraux (OIC-IDRIP), a demandé aux Etats membres de lui soumettre leurs commentaires à ce sujet dans le but de compiler ces commentaires pour avoir un document inclusif et complet, qui bénéficiera d'une large appropriation par les Etats membres de l'OCI.
96. L'OIC-IDRIP cherche à soutenir la création de projets transfrontaliers visant à promouvoir l'intégration régionale et à intervenir dans six secteurs prioritaires, à savoir : le transport ; l'énergie ; les services de télécommunication et services postaux ; le commerce ; le développement industriel ; et le développement agricole. La vision qui sous-tend cette politique est de développer une économie de l'OCI qui soit intégrée, interconnectée, compétitive sur le plan interne, inclusive, axée sur la croissance et durable. Les principaux objectifs de la politique en question sont de promouvoir le développement et la réhabilitation des infrastructures, la facilitation des études conjointes, la mobilisation des ressources et la création d'un environnement législatif propice à la bonne exécution de ces projets.
97. En conséquence, l'Égypte, la Jordanie, l'Iraq, le Liban, le Maroc, le Qatar, l'Arabie saoudite, le Soudan, la Tunisie, la Turquie et l'Ouzbékistan ont jusqu'à présent soumis leurs commentaires sur le projet OIC-IDRIP. Tout en appuyant le document de politique, l'Égypte a fait plusieurs propositions pour incorporation dans le projet. Ces propositions concernent les secteurs de l'énergie et des transports. En outre, l'Égypte a souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme approprié pour le soutien financier et technique ainsi que la détermination d'un calendrier précis pour la mise en œuvre de cette politique.
98. De même, la Jordanie a proposé des projets supplémentaires tels que l'exécution de réseaux d'énergie et le développement de projets d'énergies renouvelables, ainsi que des programmes de sensibilisation à la rationalisation des énergies conventionnelles et renouvelables.
99. Dans ses commentaires, l'Iraq a noté l'absence de projets spécifiques et de mécanismes de financement dans le document. Il a également suggéré d'inclure dans les priorités la sécurité, le tourisme, l'éducation et la recherche scientifique.
100. Le Liban a fait plusieurs propositions supplémentaires pour inclusion dans les six domaines prioritaires du document. Alors que le Maroc a proposé un certain

nombre d'objectifs relatifs au développement de l'agriculture dans les Etats membres de l'OCI. Le Soudan a transmis ses propositions d'addenda sur le transport pour incorporation dans le document. Dans le même ordre d'idées, l'Ouzbékistan a proposé des ajouts sur les transports, le développement industriel et l'agriculture.

101. L'Arabie saoudite a également fait plusieurs propositions pour inclusion dans le projet de document. Ces propositions comprennent la coordination avec d'autres initiatives d'intégration régionale ainsi que l'identification des initiatives ciblées dans chaque domaine ; elles visent également à accroître les investissements entre les États membres et à lancer des projets conjoints économiquement réalisables ; à mettre en place une structure de gouvernance politique pour sa mise en œuvre ; et à relier la politique aux objectifs de développement durable (ODD).
102. De même, le Qatar et la Tunisie ont exprimé leur soutien à l'élaboration de l'IDRIP et ont souligné l'importance de renforcer la coopération intra-OCI dans les six domaines prioritaires afin d'augmenter la connectivité entre les Etats membres de l'OCI et d'améliorer les conditions de vie des populations de la région de l'OCI.
103. Pour sa part, la Turquie a observé que le projet OIC-IDRIP comporte de nombreux objectifs ambitieux sans mécanismes de mise en œuvre et de suivi bien définis. En outre, le mécanisme de financement de la politique doit être peaufiné davantage, tandis que les programmes existants dans le cadre du COMCEC et des organes similaires de l'OCI devraient être pris en considération pour éviter la duplication et le gaspillage des ressources. La Turquie a également suggéré de mener une évaluation des besoins des Etats membres de l'OCI dans le domaine des infrastructures afin d'identifier des objectifs clairs dans ce domaine.
104. L'OIC-IDRIP proposé sera mis en œuvre à travers la préparation de programmes sous régionaux pour l'Asie, la région MENA et l'Afrique subsaharienne et leur traduction concrète sous forme de projets régionaux / transfrontaliers dans chacun des six domaines prioritaires. En conséquence, les commentaires envoyés par les Etats membres susmentionnés sont effectivement incorporés dans le projet révisé de l'OIC-IDRIP.
105. Considérant les différents objectifs stratégiques pour chacun des six domaines prioritaires de la Politique, ses diverses composantes régionales ainsi que la nécessité de rendre l'OIC-IDRIP plus pertinent, inclusif et collectif, le Secrétariat général propose l'organisation d'un certain nombre de réunions consultatives régionales et sectorielles en marge des conférences sectorielles pertinentes de l'OCI (agriculture, transports, etc.) sur chacun de ces six domaines prioritaires. Les principaux objectifs des réunions consultatives proposées seront : d'examiner et de discuter le projet révisé de l'OIC-IDRIP ; et d'apporter des contributions techniques

pour enrichir le projet de document avant la convocation de la réunion du groupe d'experts intergouvernemental approuvée par le CMAE.

X. ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI ET AUX COMMUNAUTES MUSULMANES DANS LES PAYS NON-MEMBRES

106. Conformément aux idéaux de partenariat, d'assistance mutuelle et de solidarité entre les États membres de l'OCI, certains États membres nantis de l'OCI ont continué à contribuer au financement des divers projets de développement dans d'autres États membres dans le besoin et dans d'autres pays en développement. En conséquence, cette partie du rapport résumera l'assistance fournie par certains États membres de l'OCI aux autres États membres ainsi qu'aux pays non-membres de l'OCI tout au long de ces dernières années.

(a) Aide au développement de l'Arabie saoudite

107. Le Gouvernement saoudien a continué, par l'intermédiaire du Fonds saoudien pour le développement (FSD), de financer des projets de développement dans un certain nombre d'États membres de l'OCI à faible revenu et de pays non membres de l'OCI grâce à des prêts concessionnels. En 2016, le FSD a financé 33 projets de développement pour un total de 4346,46 millions de riyals saoudiens dans 16 pays, comprenant 14 États membres de l'OCI (8 en Afrique, 4 en Asie et 1 dans la région MENA), 1 pays observateur de l'OCI et 2 pays non membres de l'OCI.

108. L'assistance du FSD visait à financer des projets dans un certain nombre de secteurs essentiels de l'économie, notamment les infrastructures sociales, les transports et les communications, l'agriculture, l'énergie et d'autres secteurs. La plus grande part du financement a été allouée aux secteurs des infrastructures sociales (éducation, adduction d'eau et assainissement, logement et développement urbain, santé), des transports et des communications.

109. Dans ce contexte, il convient de mentionner que depuis sa création en 1975 et jusqu'à la fin de 2016, le FSD a alloué un total de 51445,69 millions de rials saoudiens pour financer 609 projets et programmes de développement en faveur de 82 pays en développement dans le monde entier, la majorité étant des États membres de l'OCI.

(b) Aide au développement des Émirats arabes unis

110. Les Émirats Arabes Unis (EAU) continuent de jouer un rôle de premier plan dans le domaine du financement du développement dans les autres pays. En 2014-2017, les EAU ont fourni une assistance sous forme d'aide humanitaire et au développement à 51 États membres de l'OCI en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Afrique pour un montant de 19,3 milliards de dollars.

111. Les principaux secteurs sur lesquels les EAU ont focalisé leur assistance au cours de la période 2014-2017 sont les suivants: aide en produits de base; programme d'assistance générale; aide humanitaire et secours d'urgence; transport et stockage; agriculture; production et fourniture d'énergie; développement des infrastructures; santé; éducation; gouvernance et société civile; eau et assainissement, entre autres.
112. Les principaux bénéficiaires de l'aide au développement des EAU au cours de cette période ont été l'Égypte, le Yémen, la Jordanie, l'Iraq, le Soudan, le Maroc, le Pakistan, l'Afghanistan et la Palestine. La majeure partie de l'aide des EAU a été fournie sous la forme de dons, tandis que certaines autres aides ont pris la forme de prêts concessionnels.

(c) Gestion du cycle de projet du COMCEC (PCM)

113. Dans le cadre de la gestion du cycle de projet (PCM) du COMCEC, 23 projets ont été mis en œuvre avec succès en 2015-2016 et plus de 40 pays de l'OCI ont participé au financement dudit projet COMCEC. En outre, au cours de l'année 2017, 14 projets ont été approuvés pour mise en œuvre. Ces projets concernent le renforcement des capacités des pays bénéficiaires dans des domaines tels que l'agriculture, le tourisme, le commerce, les transports et la lutte contre la pauvreté.
114. A travers le PCM du COMCEC, les Etats membres et les institutions de l'OCI sont mobilisés pour réaliser les principes et objectifs de la Stratégie du COMCEC. Les projets menés dans le cadre de ce mécanisme sont développés dans les domaines où des recommandations politiques ont été formulées par les groupes de travail (GT) et adoptées par les réunions ministérielles du COMCEC. Ainsi, ce mécanisme fournit un instrument de soutien politique pour les maitres d'œuvre et les bénéficiaires du projet. Cela donne également aux États membres l'occasion de travailler ensemble pour surmonter leurs défis communs.

(d) Appui au plan quinquennal de développement économique et social du Niger

115. Au cours de la Conférence de deux jours sur la Renaissance au Niger, qui s'est tenue à Paris les 13 et 14 décembre 2017, la Banque Islamique de Développement (BID) et le Groupe de Coordination Arabe se sont engagés à soutenir le Plan de Développement Social et Economique 2017-2021 (PDES) du Niger avec un apport de 1,5 milliard de dollars.
116. Le PDES est le premier plan quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable et la croissance inclusive (SDDCI) « Niger 2035 ». Le PDES aborde les défis et les priorités du Niger pour la consolidation des institutions démocratiques, de la sécurité, des infrastructures, de la sécurité alimentaire et des secteurs sociaux de base.

117. À cet égard, il convient de mentionner que le Gouvernement nigérien a levé avec succès plus de 23 milliards de dollars pour soutenir les efforts du pays pour financer et mettre en œuvre son PDES 2017-2021 et ce au cours de l'événement parisien susmentionné.

XI. CONCLUSION

118. Le démarrage prévu des opérations du Secrétariat de l'IOFS en 2018 va donner l'élan requis à la coopération intra-OCI dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Cela est d'autant plus vrai compte tenu de l'effet que la mise en œuvre rapide du plan d'action quinquennal de l'IOFS aura sur les défis urgents et ardues à relever pour l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI.

119. Tout aussi important est la convocation et le succès des trois conférences ministérielles de l'OCI sur le tourisme, le travail et la protection sociale, initialement prévues pour 2017, et qui ont été reportées pour 2018. Les résultats de ces conférences sont essentiels pour consolider davantage la coopération intra-OCI, entre autres, dans des secteurs aussi cruciaux que le développement du tourisme ; la promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous ; le développement de l'agriculture durable et l'amélioration de la sécurité alimentaire ; l'amélioration de la connectivité des transports et de la logistique au sein de la région de l'OCI. Ces nouvelles initiatives visent à consolider les acquis réalisés lors de la mise en œuvre des différents projets de développement régional, notamment le Programme spécial pour le développement de l'Afrique et le Plan d'action de l'OCI pour la coopération avec l'Asie centrale.

120. En outre, la poursuite et l'expansion des activités liées au commerce et aux investissements de l'OCI restent un outil efficace pour augmenter le commerce intra-OCI et faciliter l'intégration des Etats membres de l'OCI dans l'économie globale. Dans le même esprit, l'aide au développement apportée par les États membres de l'OCI nantis aux États membres de l'OCI défavorisés contribue à leur croissance économique, devenant ainsi une composante importante de la coopération et de la solidarité intra-OCI.

121. Il est donc important que les États membres utilisent adéquatement le cadre de coopération de l'OCI, adhèrent rapidement à ses nombreux instruments multilatéraux et se prévalent de ses diverses activités, visant à promouvoir la croissance sociale et économique et le développement durable parmi les États membres de l'OCI et leurs peuples.

122. En outre, la coordination des diverses institutions de l'OCI et l'instrument de l'ACMOI ont accru la fourniture de services de qualité dans le domaine du financement du commerce et du développement du secteur financier. Ceci est d'autant plus que l'exploration de nouvelles initiatives pour l'investissement intra-OCI s'est poursuivie à travers les études en cours sur les produits stratégiques, le

développement de l'industrie Halal, la modalité de guichet unique, le financement micro et social pour les programmes d'allègement de la pauvreté de l'OCI. De même, la redynamisation du secteur privé grâce à l'implication du membre concerné du Groupe de la BID chargé du développement du secteur privé, à savoir La SIDSPD, assurera que le secteur privé occupe une place de choix dans la coopération socio-économique de l'OCI.

Secrétariat général de l'OCI

Département des Affaires économiques,

10 avril 2018

ANNEXE-I

LISTE DES ETATS MEMBRES
AYANT IGNE/ RATIFIE LES DIFFERENTS ACCORDS ET STATUTS SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

ETATS MEMBRES	Accord général de coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord-cadre sur le système de préférences commerciales		Protocole sur le système de tarif préférentiel pour du TPS-OIC (PRETAS)		SYSTÈME DE COMMERCE PRÉFÉRENTIEL (TPS) -OIC Règles d'origine		Statut du Conseil de l'aviation civile islamique		Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques		Statut de l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI/SMIIC)		Statut de L'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS)		Statut du Centre du travail de l'OCI (OICLC)	
	<i>Adopté en vertu de la résolution. No 1/8-E de la 8ème ICFM Tripoli, Libye 16-22 / 05/1977</i>		<i>Adoptée en vertu de la résolution n° 7/12-E de la douzième CIMA Bagdad, Irak 1-5 / 06/1981</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 6ème COMCEC Istanbul / Turquie 7-10 / 10/1990</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 21ème COMCEC Istanbul, Turquie 22-25 / 11/2005</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 23ème COMCEC Istanbul, Turquie 14-17 / 11/2007</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution N° 16/13-E de la 13ème CIMA Niamey / Niger 22-26 / 08/1982</i>		<i>Adoptée en vertu de la résolution 17/15-E de la 15ème CIMA Sanaa, Yémen 18-22 / 12/1984</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution N° 1 du 14ème COMCEC Istanbul / Turquie 1-4 / 11/1998</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution No.3 / 40-E de la 40ème CFM Conakry / Guinée 9-11 / 12/2013</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 2/43-E du 43ème CFM Tachkent / Ouzbékistan 18-19 10/2016</i>	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif
Afganistan	8/10/2010	-	8/10/2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10/12/2013	20/7/2016		
Albanie	-		16/11/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Algérie	20/05/1980	19/03/2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/12/2007	-	23/10/2007	-	-			
Azerbaïdjan	20/06/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20/06/2006	-	20/06/2006	-	-	23/11/2017		
Bahrein	21/05/1980	30/08/1980	-	-	25/11/2005	01/06/09	-	29/06/2009	12/09/2013	05/06/2014	-	-	-	-	-	-	-			
Bangladesh	05/12/1977	18/04/1978	04/11/1997	-	04/11/1997	17/01/04	24/11/2006	02/11/2009	15/02/2011	23/06/2011	10/09/1983	05/12/2001	-	16/04/1988	-	-	28/4/2016	4/7/2017		
Benin	13/8/2012	-	13/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	11/02/2015	-		
Brunei Darussalam	20/5/2015	2/11/2017	-	-	20/5/015	2/11/2917	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Burkina Faso	23/12/1985	-	-	19/05/1992	14/9/1993	-	10/6/2009	-	10/6/2009	-	21/10/2001	-	-	-	21/10/2001	-	10/12/2013	26/1/2016		
Cameroun	23/01/1978	11/07/1983	25/10/1994	26/09/1995	24/10/1994	26/09/1995	24/11/2006	20/4/2015	17/11/2007	-	-	-	-	-	-	07/07/2000	28/4/2016	-		
Comores	28/04/1978	16/01/1981	30/06/2012	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	10/12/2013	-		
Cote d'Ivoire	07/11/2009	-	07/11/2009	-	07/11/2009	-	17/9/2012	-	17/9/2012	-	-	-	12/4/2016	-	12/4/2016	-	12/4/2016	-		
Djibouti	21/04/1979	-	25/08/1982	-	25/01/2012	2/12/2012	25/01/2012	-	25/01/2012	-	18/05/2010	-	18/05/2010	02/12/2012	18/05/2010	-	10/12/2013	-		
Egypte	08/11/1977	06/06/1978	-	16/12/1978	15/11/1996	31/12/1999	24/11/2005	-	-	-	-	-	11/06/1987	07/05/1988	-	-	26/2/2016	-		
Gabon	23/01/1978	21/01/1908	-	21/01/2008	-	21/01/2008	-	-	-	-	-	-	-	-	20/04/2012	-	-	-		
Gambie	21/05/1980	11/08/2009	04/09/1993	11/08/2009	05/09/1993	11/08/2009		31/1/2013		31/1/2013	08/11/1995	29/10/2012	08/11/1995	27/4/2011	24/11/2006	30/08/2012	10/12/2013	27/11/2016		
Guinée	26/12/1977	10/02/1981	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	17/11/2007	-	12/09/2007	-	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	-	20/06/2003	10/12/2013	-		
Guinée-Bissau	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	10/12/2013	-		
Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

